



Grève des pointages

De quel côté est la Direction de l'ONERA ?

Avec un cadrage de 4,1% pour les NAO 2023, alors qu'au moins 7 autres EPIC ont obtenu un cadrage largement supérieur à au moins 5%, les tutelles se moquent de nous !

L'intersyndicale réclame donc un minimum de respect pour les salariés de l'ONERA et, suite aux différentes assemblées générales des personnels, a décidé d'engager plusieurs actions dont une grève le jour du CA, le 23 novembre, et une grève des pointages d'activité.

Cette dernière action a fait réagir la Direction qui veut s'y opposer. Pour cela, elle tente l'intimidation et menace le personnel sous prétexte qu'il s'agirait d'une "exécution fautive du contrat de travail pouvant être sanctionnée par l'employeur".

L'intersyndicale remarque que, comme dans d'autres EPIC (IFREMER, BRGM, etc.), cette action a un réel impact et c'est bien l'objectif lorsqu'on lance un mouvement de protestation.

La tutelle nous tape sur la tête et notre Direction nous menace d'en faire de même si nous protestons !

Devons-nous nous étonner de la réaction de notre Direction qui a décidé de menacer le personnel via les Directeurs de département ?

L'élément déclencheur de cette situation, c'est le cadrage de l'ONERA par la tutelle budget. La Direction de l'ONERA a-t-elle informé les tutelles des conséquences (sur la trésorerie 2023, l'atterrissage budgétaire, etc.) de leur cadrage indigne, plutôt que de s'en prendre aux salariés ?

Les salariés, et les organisations syndicales qui les représentent, ne sont pas la source du problème, ils ne font que réagir face au comportement inadmissible des tutelles. La Direction se déclare incompétente pour faire évoluer ce cadrage et elle renonce à poursuivre les efforts auprès des tutelles. Si un nouveau cadrage devait arriver, il ne pourrait donc découler que de l'action du personnel et de ses syndicats. La Direction devrait alors au moins soutenir ses salariés plutôt que de les menacer de sanctions. Cette action du personnel n'est pas une action contre l'ONERA mais au contraire pour l'ONERA et ses salariés.

Cette réaction est d'autant plus inappropriée qu'elle s'en prend à ses salariés fortement impliqués, qui font de leur mieux pour répondre à une augmentation permanente de la charge de travail et souhaitent simplement une réelle prise en compte de leur implication. Il semble bien loin le temps des « chantiers sur la reconnaissance » ouverts par notre Président il y a quelques années... Qui plus est, la Direction fait valoir des arguments contestables, « ... *une exécution fautive du contrat de travail* ... ». En fait, il ne s'agit que de la non-exécution d'une de nos tâches parmi d'autres et surtout pas de l'arrêt de nos activités. La « faute » serait le refus d'obéissance si notre hiérarchie nous demandait formellement de réaliser cette tâche prioritairement à toutes les autres ... D'où le mail aux Directions de département.

Rappelons qu'en fin d'année, lorsque les cellules de gestion remplissent elles-mêmes les feuilles d'activité, la Direction n'a rien à faire de nos pointages ...

Et parlons respect du contrat de travail, justement : la durée du travail à l'ONERA, c'est 39h/semaine. Nous ne voyons aucune menace de sanctions pour tous ceux qui ne respectent pas leur contrat de travail en dépassant ces horaires.

La Direction préfère-t-elle que les salariés déclarent le nombre d'heures réellement réalisées, pour faire des pointages « *exhaustifs* » comme indiqué dans le mail aux Directeurs ?

Encore une fois cette menace de sanctions par la Direction est totalement déplacée.

Notre direction devrait être au côté de son personnel. Oui, il y aura des conséquences comme il y en aurait si les personnels des souffleries se mettaient en grève ponctuellement durant les campagnes d'essais pendant plusieurs semaines ... mais le risque sur la trésorerie disparaîtra dès que la tutelle aura corrigé son cadrage.

La Direction de l'ONERA ne pourra pas s'étonner, à l'avenir, de voir la confiance du personnel disparaître !

Il n'est pas habituel pour l'ONERA de se trouver dans des mouvements sociaux de cette ampleur. Cela témoigne d'un malaise profond et grandissant et l'ONERA devrait s'en soucier sérieusement au lieu de faire preuve d'un autoritarisme dépassé.

Cette menace de sanctions n'a aucun sens et n'aura aucun effet si le mouvement de grève des pointages est suivi massivement. Elle révèle, au contraire, l'impact réel de cette action syndicale.

Nous appelons donc le personnel à poursuivre cette action encore plus massivement.

Que tous ceux qui suivent cette consigne syndicale se déclarent aux organisations syndicales (cfdt-central@onera.fr, cfe-cgc-central@onera.fr, cgt-central@onera.fr).

Que tous ceux qui rencontrent des difficultés avec leur hiérarchie, qui n'a d'ailleurs pas le pouvoir de sanction, nous le signalent.

Soyons encore plus forts, tous ensemble !

- Grève d'une heure (de 9h à 10h) le 23 novembre dans tous les centres.
- Grève des pointages, immédiat et jusqu'à nouvel ordre
- Signature de la pétition intersyndicale